SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149
51055 REIMS
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/ www.se-unsa.org

Les Enseignants de l'UNSa

Se-UNSA Marne FLASH du 9 janvier 2008

A tous, l'équipe du SE-UNSA de la Marne souhaite une année 2008 personnellement réussie, …et syndicalement solidaire !

Afficher de préférence la pièce jointe, merci

Au menu

1- Droit de grève/Service minimum
2- Action Fonction publique du 24 janvier
3- Places aux concours : la chute libre !
4- Publication des évaluations : pour le SE-UNSA c'est non !
5- Laïcité : Réaction au discours de Nicolas Sarkozy à Latran.
6- CESU 3/6 ans

1- Droit de grève/Service minimum

Le mardi 11 décembre, Xavier Darcos, dans le cadre de la présentation à la presse de son programme d'action et de travail pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007-2008, avait déclaré : "Je souhaite notamment que nous étudiions, outre les instruments de dialogue nécessaires à la prévention des conflits, de nouvelles modalités d'information des familles afin qu'elles puissent savoir, suffisamment longtemps à l'avance, si l'enseignant de leur enfant sera en grève. Surtout, je souhaite que tout ou partie des retenues sur salaire opérées les jours de grève puissent être reversées aux communes volontaires pour mettre en place un service d'accueil minimum dans les écoles primaires".
Aux questions posées par le SE-UNSA il avait répondu que cela ferait l'objet de discussions dans le courant du mois de janvier 2008.
Il vient d'annoncer le lancement de l'expérimentation de ce service minimum le 24 janvier, jour de la grève fonction publique, via une note envoyée ce jour aux Recteurs et aux Inspecteurs d'académie.

Le SE-UNSA a vivement protesté auprès du cabinet du Ministre :
- sur la forme : la méthode est toujours aussi inacceptable ! La presse est informée en priorité, les syndicats y découvrent l'information. Nous avons quand même réussi à obtenir dans l'après midi la note envoyée aux administrations locales (voir pièce jointe).
- sur le fond : le ministre ne respecte pas les engagements pris en décembre sur l'organisation d'une concertation. Sa déclaration ambiguë à la presse sur une obligation légale pour les enseignants de se déclarer gréviste est erronée et constitue une atteinte au droit de grève des enseignants. La présentation d'un financement basé sur les retenues de salaire des grévistes constitue une provocation.

L'expérimentation : Le ministre demande aux administrations locales de proposer aux communes volontaires de bénéficier
- d'informations détaillées sur les mouvements sociaux avant et après ceux-ci, via les IA et rectorats,
- d'un financement du service rendu aux familles par le biais d'une convention financière qui fixe les modalités de financement par l'Etat (voir les détails dans la note publiée sur notre site).
En contrepartie les communes doivent organiser un service d'accueil des élèves.

Position du SE-UNSA :
- Nous avons publié un communiqué (voir ci dessous).
- Nous avons eu une communication avec le conseiller social du Ministre sur la méthode et sur le fond.

Nous lui avons clairement rappelé l'importance de ce dossier sensible du droit de grève et notre ferme refus de le voir remis en cause.

Nous lui avons fait part de notre total désaccord avec l'annonce faite par Xavier Darcos d'une déclaration des grévistes 48h avant la date auprès des IA,

Cette demande n'a aucun fondement légal, alors que la négociation, elle, est inscrite dans le code du travail : *« Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier »* (article L521-3 du code du travail).

Nous l'avons prévenu que nous donnerions des consignes précises aux collègues.

Les consignes du SE-UNSA :

S'en tenir aux consignes contenues dans la fiche grève (sur notre site) :
- pas de réponse à une enquête (écrite , téléphonique, électronique...)de l'administration avant la grève, ni collective par le directeur, ni individuelle.
- continuer la communication avec les familles telle qu'on la pratique actuellement : un mot prévenant "qu'en raison d'un conflit social, il n'y aura pas classe"
- pour la directrice ou le directeur : refuser de répondre à un pré-recensement des grévistes pour l'administration. Continuer la pratique habituelle qui consiste à informer les mairies par oral de l'absence de l'ensemble des collègues pour la restauration, les Atsem, le transport scolaire...

L'organisation de services d'accueil par les mairies n'est pas nouveau, encore faut-il avoir les personnels d'encadrement.

Si l'ensemble des collègues n'est pas gréviste, cet accueil ne peut avoir lieu dans les locaux scolaires (responsabilité...).

COMMUNIQUE de presse
A quand un service minimum du dialogue social ?

Le projet de mise en place d'un service d'accueil minimum dans les écoles avait été explicitement annoncé par M. Darcos dans sa conférence de presse du 11 décembre dernier. Le ministre avait alors précisé qu'il ferait l'objet d'une discussion avec les différents partenaires concernés, notamment les organisations syndicales. Il avait informé oralement le **SE-UNSA** que celle-ci devrait avoir lieu courant janvier.

Ce 8 janvier, le ministre demande, dans une note aux recteurs, une mise en œuvre expérimentale de l'accueil minimum le 24 janvier prochain, jour de la grève dans la Fonction Publique. Où est passée la concertation promise ?

Le 11 décembre, le ministre avait inscrit ce service minimum d'accueil dans une procédure de dialogue social susceptible de prévenir les conflits. Sa note du 8 janvier aux recteurs n'en fait pas mention. Où est passé le dialogue promis ? La ferveur expérimentale du ministre est visiblement sélective.

Du 11 décembre au 8 janvier, le **SE-UNSA** constate qu'il aura fallu moins d'un mois pour que la parole du ministre s'évapore…

Sur un sujet aussi sensible touchant au droit de grève des enseignants, le syndicat estime qu'on est en droit d'attendre d'autres méthodes. Le **SE-UNSA** réaffirme qu'il ne saurait être question de toucher à ce droit démocratique fondamental.

Mais, puisque le ministre est enclin à l'expérimentation, le **SE-UNSA** lui lance un défi. **Qu'il applique tout simplement la loi qui fait obligation à l'employeur de négocier sur les sujets en conflit dans le délai du préavis de grève. Sur les salaires, l'emploi et le devenir du Service Public, le ministre de l'Education nationale n'a-t-il donc rien à négocier ?**

En attendant sa réponse, le **SE-UNSA** appelle les enseignants à se mobiliser massivement et à faire grève le 24 janvier.

2- Action Fonction publique du 24 janvier

Vous retrouverez l'appel à la grève sur notre site : → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article102

Nous continuerons à vous informer dans les jours qui viennent sur cette action, néanmoins merci de noter dès à présent les lieux et horaires des manifestations dans la Marne où vous pourrez défiler sous les bannières du SE-UNSA et de l'UNSA. Il est important de se mobiliser nombreux, et nous montrer déterminés

3 manifestations à 10H00 :
- **REIMS** Maison des syndicats, boulevard de la Paix
- **EPERNAY**, place Carnot
- **CHALONS,** Maison des syndicats, place de Verdun

Sur Reims, plusieurs arrêts seront faits sur le parcours, afin de remettre aux élus (députés, candidats aux élections municipales) des courriers revendicatifs.

3- Places aux concours : la chute libre !

Le ministère vient enfin, à la veille des vacances scolaires, de rendre public le nombre des postes offerts à la session 2008 des différents concours d'enseignants.

Dans le premier degré, les recrutements, tous concours confondus, subissent une baisse de 10%, ce qui correspond à – 1140 postes. **C'est le plus faible niveau de recrutement de ces 8 dernières années**, alors même que les besoins liés à la hausse démographique des élèves progressent.

Dans le second degré, la baisse du niveau de recrutement atteint près de 14% sur les concours externes et 16% sur les concours internes. Le CAPES subit la plus forte baisse avec -16,19%. Ce sont 1600 possibilités d'emplois d'enseignants qui disparaissent ainsi.

Pour le **SE-UNSA**, ces chiffres sont la traduction brutale de la politique gouvernementale de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. **La suppression programmée de 85 000 enseignants d'ici 5 ans est donc entamée**, alors même que 150 000 élèves de plus sont attendus sur la même période. Cela va avoir pour conséquence une dégradation des conditions d'exercice du métier d'enseignant et des conditions de scolarisation des élèves.

Au total, 2500 postes disparaissent, privant d'autant d'emplois des étudiants engagés depuis plusieurs années dans un cursus de formation ciblé. Pour le SE-UNSA, ces annonces et leurs conséquences constituent une raison supplémentaire de s'engager dans la grève du 24 janvier prochain. Les données chiffrées sont disponibles sur notre site.

4- Publication des évaluations : pour le SE-UNSA c'est non !

Le Ministre de l'Education a l'intention de publier, école par école, les résultats des élèves aux évaluations de CE1 et de CM2. Voilà qui ferait entrer les écoles dans une logique de marché dont on imagine sans peine les nombreux effets pervers possibles. **Evaluer pour enseigner mieux et transmettre les résultats aux familles, c'est oui. Evaluer pour établir un palmarès des écoles, c'est non**.

5- Laïcité : Réaction au discours de Nicolas Sarkozy à Latran.

« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. » extrait du discours de Nicolas Sarkozy à Latran le 20 décembre 2007.

Prononcé à la veille des congés de fin d'année, passé presque inaperçu, le discours de Nicolas Sarkozy à Latran lors de sa « chanoinisation » est une atteinte considérable au principe laïque de notre république. Sur notre site, vous trouverez en pièce jointe un texte d'Henri Pena-Ruiz qui revient sur ce discours de manière remarquable « Laïcité : les cinq fautes du président Sarkozy ».

L'intolérable discours de Nicolas Sarkozy à Latran : Dérapage, discours de circonstance ou projet politique ?

A Latran, le 20 décembre dernier, Nicolas Sarkozy a porté une lourde charge contre le principe laïque de notre République. En abaissant la laïcité à une pensée comme une autre, en réduisant sa portée par ajout d'adjectifs, en adoptant une attitude prosélyte, le Président de la République a dépassé les bornes du devoir de réserve que lui impose sa fonction.
Le **SE-UNSA** tient à rappeler que les enseignants et les instituteurs en particulier ont été nombreux à sacrifier leur vie, au sens propre comme au sens figuré, pour leur espérance et pour leur idéal.
En présentant le curé et le pasteur comme seuls recours pour être accompli dans sa vie temporelle et spirituelle, le président méprise finalement tous ceux qui ne reconnaissent ou ne disposent pas de ces médiateurs qu'ils soient croyants ou non et en tout cas pas chrétiens. Le **SE-UNSA** conteste et dénonce cette vision.
Garantir la liberté de conscience, penser par soi-même, croire en l'Humanité, vouloir un monde laïque pour vivre ensemble et en paix, constituent, pour les enseignants de l'**UNSA** une espérance qui de surcroit n'en empêche pas d'autres.
En tant que Président de la République et tout comme l'instituteur, c'est, dans la sphère publique, de la transmission des valeurs républicaines que Nicolas Sarkozy doit se préoccuper et non de celles relevant de choix privés, fussent-ils les siens, en tant que personne.

6- CESU 3/6 ans

Pour le CESU 3/6 ans, la demande d'ouverture des droits au titre de l'année 2007 pourra se faire jusqu'à la fin février 2008. Cette mesure unanimement demandée par les organisations syndicales, permettra une plus large diffusion de l'information auprès des ayants droit. Le calendrier initial ne laissait que 3 semaines de délai pour faire sa demande !

Connectez-vous rapidement à www.cesu-fonctionpublique.fr .Le montant de l'aide est fonction de vos revenus. Il peut être de 200, de 350 ou de 600 € par enfant.

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 30 41 57 32 / Permanences lundi-mardi-mercredi-jeudi
Jean-Michel ALAVOINE / 06 89 89 79 59 / Permanences mardi-mercredi-jeudi
Benoît FOLB / Permanence le vendredi
Patrice BARTHELEMY (06 72 97 81 46) : 2nd degré Enseignement professionnel
Philippe GARET : 2nd degré, permanences le mardi de 14h à 16h30

Avec le SE-UNSA Je fais la différence !

Les infos pratiques, l'actualité sur : **http://sections.se-unsa.org/51**
Vous aimeriez recevoir ce flash-info sur votre mail perso ? envoyez nous un message à 51@se-unsa.org
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.